

## CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 11 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le lundi onze juillet, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à vingt heures trente à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 7 juillet 2016.

**Étaient présents :** MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Gaëlle THOUVENIN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, André RIETH, Elisabeth GAUTHIER-MASSIAS, Pascal DAHURON, Sophie HACQUARD, Jean-Claude MATHE, Jean-François DUPONT, Claire GUENVER, Sébastien GALLET, Christelle LECOMTE, Stéphane GABUCCI, Véronique BAUDRY.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Mme Josiane LACELLERIE-MOINARD à Monsieur Vincent COPPOLANI, Mme Christine BRUNET à M. Sébastien GALLET, M. Sylvain BIRONNEAU à Mme Christelle LECOMTE.

Madame Geneviève SAVIN-MOLLARD a été désignée **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **20h40**.

Nombre de conseillers municipaux <b>en exercice</b>	<b>19</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>présents</b>	<b>16</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>ayant donné procuration</b>	<b>3</b>
Nombre de conseillers municipaux <b>votants</b>	<b>19</b>

### PRÉAMBULE

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES.

### FINANCES COMMUNALES

#### I – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le projet de Décision Modificative n° 2 au Budget 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

**ADOpte** la Décision Modificative n° 2 au Budget 2016 suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Opération 180 - Espace de travail partagé							
021	2031	Frais d'études	10 000,00 €				
Opération 200 - Acquisition foncière							
021	2111	Terrains nus	-10 000,00 €				
Opération 185 - Services techniques							
021	2181	Installations générales (compresseur+containers stockage matériel)	4 900,00 €				
020	20	Dépenses imprévues	-4 900,00 €				
021	21534	Réseaux d'électrification (prise en charge travaux SDEER rues des Bonnelles, de Coubertin et du Pigeonnier)	26 784,28 €	041	13258	Prise en charge travaux SDEER	13 392,14 €
					168758		13 392,14 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>26 784,28 €</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>26 784,28 €</b>

#### II – CONVENTION DE REMBOURSEMENT AVEC LE SDEER POUR TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DES BONNELLES, DE COUBERTIN ET DU PIGEONNIER

Vu le projet de convention de financement et ses annexes pour les travaux d'éclairage public,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** la convention à passer avec le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural pour les travaux d'éclairage public, pour un montant de 26 784,28 euros H.T., dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **DIT** que la commune effectuera le remboursement en 5 annuités de 2 678,43 euros sans frais ni intérêts (première annuité le 1<sup>er</sup> juillet 2016, dernière annuité de 2 678,42 euros le 1<sup>er</sup> juillet 2020),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document afférent à cette affaire.

## BATIMENTS COMMUNAUX

### III – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DE L'ESPACE DE TRAVAIL PARTAGE

**Considérant** la décision de la municipalité de réhabiliter les anciens locaux de la mairie en espace de travail partagé,

**Considérant** la volonté de la municipalité de maintenir une offre de médecins généralistes sur son territoire,

**Vu** le projet de convention de mise à disposition,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition des locaux de l'espace de travail partagé auprès de médecins généralistes, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

## RESEAUX

### IV - CONVENTION DE TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES AVEC LA SOCIETE ORANGE – RUE GABRIEL RONDEAU

**Vu** le projet de convention de travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES** :

- **APPROUVE** les termes de la convention avec la société Orange pour le lancement des études d'effacement des réseaux de communications électroniques de la rue Gabriel Rondeau, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** le cas échéant Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

## JEUNESSE

### V - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA POLITIQUE ENFANCE DE LA JARNE

Monsieur le Maire rappelle que la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Angoul'loisirs arrive à échéance le 31 août prochain. Elle concerne les dispositifs de la politique jeunesse de la commune suivants : le périscolaire (matin, soir et mercredi), la pause méridienne, les Temps d'Activité Périscolaires, le centre de loisirs pendant les petites et grandes vacances.

Un point sur les contours de l'intervention de l'association pour les différents dispositifs a été réalisé.

Cette question n'a pas fait l'objet d'une délibération.

La séance est levée à **22 heures 55**.

A La Jarne, le 11 juillet 2016

Le Maire,

  
Vincent COPPOLANI



*Les délibérations du Conseil municipal du 11 juillet 2016 sont disponibles pour une consultation à la mairie.*